



Paris, le 31 mai 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Programme national « Ambition Bio 2017 » : Stéphane LE FOLL donne un nouvel élan pour le développement équilibré de l'agriculture biologique en France

**Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a présenté aujourd'hui les grandes orientations du programme « Ambition Bio 2017 »<sup>1</sup>. Avec un objectif d'ici fin 2017 à la fois de doubler les surfaces et d'augmenter fortement la consommation française de produits issus de l'agriculture biologique, ce plan vise à donner une nouvelle impulsion au développement et à la structuration de cette filière en France.**

S'inscrivant pleinement dans le projet agro-écologique pour la France initié par la démarche « Agricultures : Produisons autrement », ce plan entend mobiliser tout autant les acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation que les citoyens. Avec plus de 36 700 opérateurs bio (producteurs, préparateurs, distributeurs), plus d'1 million d'hectares engagés en bio sur notre territoire (3,8% de surfaces agricoles utiles) et un marché de 4,1 milliards d'euros en 2012, l'agriculture biologique française représente un secteur porteur et dynamique, qui répond aux attentes de plus en plus de Français, nouveaux « consom'acteurs » cherchant à concilier une alimentation saine et de qualité et le respect de l'environnement<sup>2</sup>.

*« Notre ambition est de mettre en place un processus global de développement de l'agriculture biologique. C'est donc d'augmenter la production, et aussi permettre aux produits d'être transformés, ensuite commercialisés et enfin d'être achetés. C'est tout l'enjeu du programme « Ambition Bio 2017 » qui ne se limite pas à un objectif de développement des surfaces en bio », a déclaré Stéphane LE FOLL.*

Fruit d'une dynamique initiée par l'État et les Régions et élaboré en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, ce plan s'articule autour de six axes stratégiques afin de lever l'ensemble des freins techniques, économiques et organisationnels à l'essor de la bio en France et permettre un développement équilibré et cohérent, de l'amont à l'aval :

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

1. **Développer la production** – notamment par des dispositifs incitatifs dédiés pour la conversion et le maintien des surfaces en bio, financés à hauteur de 160 millions d'euros par an sur la période 2014/2020 (aides à la conversion et au maintien dans le 2ème pilier de la PAC) ;
2. **Structurer les filières** – avec deux grandes priorités données au développement des grandes cultures et des oléo-protéagineux (colza, soja, tournesol, ...), visant l'indépendance protéique pour l'alimentation animale et humaine à l'horizon 2017. Le Fonds Avenir Bio, géré par l'Agence Bio, sera ainsi financé à hauteur de 4 millions d'euros par an;
3. **Développer la consommation et conquérir des marchés** – atteindre 20% de produits bio dans la restauration collective d'Etat et sensibiliser l'ensemble des citoyens (campagnes de communication nationales, stratégie française à l'export), avec un accent sur les plus jeunes (actions avec l'Education nationale : visites de fermes bio, classes du goût, jardinage ...) ;
4. **Renforcer la recherche et le développement, son pilotage et la diffusion des résultats** – en confortant notamment les projets de recherche et de développement dédiés à l'agriculture biologique dans la programmation CASDAR 2014-2020<sup>3</sup>;
5. **Former les acteurs agricoles et agroalimentaires** – en renforçant notamment le lien entre l'enseignement agricole et les réseaux professionnels (stages, interventions des professionnels dans les formations, visites de terrain, ...) et en développant la formation continue pour les agriculteurs bio ;
6. **Adapter la réglementation** – par une meilleure prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique dans la réglementation générale et un accompagnement des acteurs bio pour l'appliquer, et par une amélioration de la réglementation spécifique AB.

**Télécharger le programme « Ambition Bio 2017 » sur :**  
[www.agriculture.gouv.fr/ambition-bio-2017](http://www.agriculture.gouv.fr/ambition-bio-2017)

<sup>1</sup> Un programme complet et détaillé sera diffusé d'ici fin juillet 2013.

<sup>2</sup> 71% des Français déclarent privilégier les produits respectueux de l'environnement et/ou du développement durable lorsqu'ils effectuent leurs achats - contre 66% en 2011 (Source : 10ème édition du Baromètre Agence Bio /CSA : <http://www.agencebio.org/comprendre-le-consommateur-bio/>)

<sup>3</sup> En savoir plus sur le programme de développement agricole et rural CASDAR : <http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural,12190>